

INTRODUCTION

PETITE EMILIE DE KEEN'V

Petite Émilie, 6 ans et demi

Est l'unique fille d'une famille reconstruite,

Une mère pour qui elle est toute sa vie,

Et un beau père qui l'aime comme si elle était de lui.

Si gentille, si belle, des yeux qu'ensorcellent

Pour ceux d'sa mère, elle en était la prunelle.

Elle ne pouvait pas vivre l'une sans elle

Leur relation était devenue plus que fusionnelle.

Petite Émilie, à 8 ans passés,

Rien n'a changé sauf qu'elle a déménagé,

Fini la campagne isolée,

Elle vit maintenant en ville, car sa maman fut mutée.

Une nouvelle école, de nouveaux amis,

Elle ne mit pas longtemps à s'adapter à cette vie.



Du haut de ses 8 ans, on peut dire qu'elle est ravie,

Car tout va pour le mieux pour petite Émilie.

Petite Émilie à 10 ans était

Devenue une petite fille comblée.

On peut dire que l'école lui plaisait,

Bonne élève pour maman elle en était une fierté.

Un peu rondelette, de bonnes petites joues,

Elle essuie les critiques de quelques jaloux,

Devant les profs il l'appelaient « Bouffe-Tout »,

Mais ce ne sont que des enfants après tout.

Petite Émilie a 12 ans maintenant,

Adolescente renfermée au grand damne de maman,

Fini le joli visage souriant,

C'est une petite fille maussade qu'elle est devenue à présent.

Faut dire qu'au collège tout avait changé,

Trop d'élèves ne faisaient que de se moquer,

Partout elle se sentait rejetée,

Tantôt frappée, tantôt injuriée.

Elle se demandait comment faire face,

Elle était devenue le souffre-douleur de la classe,

Sur les réseaux sociaux ils l'appelaient « la dégueulasse »,

Des photos d'elle tournaient montrant son ventre qui dépasse.

Ne sachant pas comment faire,

Ni comment réagir à cet enfer,

Par honte et ne voulant pas affoler sa mère,

Petite Émilie décida de se taire...

Mais un soir de décembre,

Petite Émilie rentra chez elle dénudée,

Ses camarades tous ensemble

L'avaient enfermée dans les vestiaires pour la doucher.

Ç'en était trop pour elle,

Trop qu'elle ne peut encore supporter,

Alors elle étendit ses ailes,

Et prit son envol vers la paix...

Le climat scolaire est une condition *sine qua non*¹ pour la réussite de l'élève, mais il est difficile de parvenir à cette réussite lorsque celui-ci n'est pas serein et sécurisant. Nous avons choisi d'aborder la situation suivante, car elle est représentative du quotidien de certains enseignants qui y sont confrontés de plus en plus au sein de leur classe.

Autre sous-titre

Autre sous-titre

Sous-titre

1. La situation

Je suis professeure stagiaire d'arts appliqués depuis cinq mois au sein d'un lycée professionnel situé dans le 93. J'enseigne auprès de cinq classes de première année de Bac professionnel, dont celle des 1TR, première Transport. Les élèves de cette classe âgés de 15 à 19 ans n'ont jamais eu d'arts appliqués en seconde, ils découvrent donc cette matière avec un créneau horaire de 2 heures par semaine pendant cette nouvelle année scolaire 2018/2019. Pour préciser, c'est une de mes classes les plus difficiles, car elle est composée d'une majorité de garçons. Il y a sept élèves perturbateurs qui rendent l'enseignement difficile, ce qui entraîne des exclusions de cours à répétition, des rapports d'incidents, ainsi que des conseils de discipline. Cela perturbe énormément mes cours, notablement dans ma progression pédagogique, mais aussi dans l'avancée de leur travail.

Après avoir effectué une analyse des attitudes et des habitudes de mes élèves, j'ai distingué trois types de comportements :

- Les perturbateurs

- Les attentifs
- Les discrets.

Je constate une mauvaise ambiance au sein de cette classe. Les élèves discutent beaucoup entre eux, et se moquent parfois méchamment. Je ressens un manque de respect mutuel et une sorte de compétition. D'ailleurs, lors de leur conseil de classe du premier semestre, nous avons remarqué que certains élèves se plaignaient de cette ambiance désagréable, car ils n'arrivaient pas à se concentrer. De ce fait, j'en ai déduit que certains élèves doivent gagner en maturité, tandis que d'autres manquent d'attention ou de concentration à cause des bavardages. Par conséquent, afin de faciliter la gestion de classe, j'ai tenté de mettre en place un plan de classe. Cependant, au vu des mésententes entre certains élèves, cette action n'a pas abouti au résultat escompté jusqu'à aujourd'hui. Je les ai finalement placés en fonction de leur affinité et en cas de souci, je me permettais de les déplacer.

Par la suite, malgré la prise en charge par le professeur principal, le CPE et le proviseur du lycée des élèves perturbateurs et des problématiques de violences, les difficultés se sont accentuées. En effet, le 19 octobre 2018, lors de la dernière semaine de cours avant les vacances de la Toussaint, vers 14 heures, j'ai constaté que mon élève Mouatacim, arrivé en avance, n'avait pas un comportement habituel. Il me semblait tendu et énervé. Celui-ci est rentré d'un pas pressé et s'est installé au fond de la salle de classe. Après l'arrivée de tous les élèves, j'ai entendu dans des conversations des moqueries et des ricanements à l'encontre de cet élève. Au début, je n'y ai pas prêté attention, pensant que c'était un comportement habituel entre adolescents et que la situation ne méritait pas mon intervention. Cependant, les rires et les bavardages autour de Mouatacim ont commencé à prendre de l'ampleur et à ce moment-là je leur ai demandé de se calmer afin de se concentrer sur ma présentation au tableau. Démarre ensuite la séance du jour sur la thématique du pictogramme. La consigne était de réaliser six étapes de stylisation d'une image à l'aide d'une table lumineuse. Après 40 minutes de séance, pendant que je donnais des conseils à un élève situé près de la porte, Mouatacim se lève brutalement et traverse la classe en insultant son camarade Hammadi, puis le frappe au visage. Prise de court, ne sachant pas comment réagir, je reste figée sur place. Les autres élèves prennent rapidement l'initiative de les séparer. Mouatacim prend ses affaires et s'enfuit. J'envoie rapidement un

délégué à sa poursuite et remplis une fiche de signalement d'incident. Essayant de trouver une solution et de comprendre ce qui venait de se passer, je demande aux élèves à quoi est due cette réaction inattendue de Mouatacim. Hammadi m'évoque qu'il n'a pas compris l'acharnement violent que Mouatacim a eu à son égard, car il ne l'avait pas provoqué. Cependant, d'après les autres élèves, cet incident a eu lieu à cause d'un partage de photographies de Mouatacim sans son consentement par tous les élèves de la classe sur le réseau social *Snapchat*. Étant habituellement un élève discret, il a choqué l'ensemble de la classe par son comportement brutal et inhabituel. Ce qu'il dégagait dans son attitude ressemblait à de l'exaspération. En effet, cet élève est souvent isolé, je trouve qu'il ne s'intègre pas au reste du groupe, à part parfois (voire très rarement) avec ses camarades Noddy et Kylian. Il arrive toujours seul et en avance avec un visage colérique et triste. Je n'ai pas connaissance de sa situation familiale, et je n'ai jamais eu l'occasion de m'entretenir seule avec lui. J'aurais voulu identifier la source de cette crise et les raisons qui ont engendré sa réaction violente, mais il quitte toujours mes cours précipitamment. De plus, lors de cette situation, le délégué envoyé pour le ramener en classe n'a pas réussi à le convaincre de revenir. Ce qui me pousse à réfléchir aux questions suivantes : est-ce que Mouatacim a subi une accumulation de pressions de la part de ses camarades de classe sur plusieurs semaines, mois, années ? S'est-il passé quelque chose de grave auparavant qui justifie son passage à l'acte ? A-t-il déjà été violent, a-t-il déjà insulté ses camarades ou Hammadi ? Devrais-je être informée de sa situation familiale ou appeler ses proches ? Après avoir abordé la problématique avec l'équipe pédagogique, avec la conseillère principale d'éducation et le professeur principal, le soupçon du cyber harcèlement a été soulevé.

2. Les questions que pose la situation

A. Les problématiques de la situation

La situation pose plusieurs problèmes qu'il nous semble intéressant d'analyser.

Premièrement, l'enseignante s'est retrouvée en difficulté, car c'est la première fois qu'elle est confrontée à une altercation physique entre des élèves. Déstabilisée, elle ne s'attendait pas à ce type de réaction, surtout de la part de Mouatacim, un élève généralement discret. De plus, lors de cet incident, elle a été troublée, car elle a dû gérer plusieurs choses à la fois :

l'altercation elle-même, la fuite et la poursuite de l'élève, ainsi qu'une classe en chahut. Perturbée, elle n'a pas su agir rapidement par rapport au comportement inattendu de Mouatacim. Étant stagiaire, avec aucune expérience auparavant en tant qu'enseignante, elle n'avait pas le recul nécessaire pour faire le lien avec le règlement intérieur en matière de sanction disciplinaire. Aurait-il été nécessaire qu'elle soit briefée en amont sur ce type de situation ? Devait-elle intervenir pour séparer ces élèves, sachant que sa sécurité aurait pu être mise en jeu ? Devait-elle être informée par l'équipe de la situation familiale de Mouatacim ?

Deuxièmement, les raisons de cette altercation, évoquées par les élèves, n'ont pas abouti à un diagnostic précis lui permettant de comprendre et d'anticiper cet acte de violence inattendu. Elle a déduit que c'était du cyber harcèlement, puis en a parlé à son entourage pour voir ce qu'il en pensait. Selon l'enseignante, le proviseur de l'établissement considère que cette appellation est délicate s'il n'y a pas de preuve précise. Cependant, il ne faut pas prendre cette notion à la légère, car les conséquences peuvent être graves. Pour l'enseignante, l'ambiance de travail était déjà compliquée à gérer avant cet événement. Mais après cet incident, plusieurs questionnements peuvent intervenir : comment a-t-elle retrouvé ses élèves au retour des vacances ? Y a-t-il eu un suivi concernant Mouatacim et Hammadi par rapport à leur altercation ? Y a-t-il eu des changements de comportement au niveau des élèves, mais aussi de l'enseignante ? Y a-t-il eu une enquête sur le cyber harcèlement possible au sein de cette classe concernant Mouatacim ? Y a-t-il d'autres cas similaires dans cette classe ou dans l'établissement ? Et enfin, y a-t-il eu des moyens de prévention mis en place contre le cyber harcèlement auprès des élèves ?

B. Les conséquences de la situation

Nous imaginons que l'enseignante a été surprise de découvrir un élève habituellement très calme devenir en un instant, un élève violent au regard rempli de haine. Des questions ont émergé de cette constatation : comment l'enseignante pouvait-elle aider cet élève ? Que pouvait-elle mettre en place pour permettre un climat serein dans cette classe ? Que faire pour éviter à nouveau une montée de violence de la part Mouatacim, et d'autres élèves ?

Premièrement, lors de cette situation, l'enseignante s'est retrouvée en difficulté parce qu'elle

ne connaissait pas la marche à suivre. Comme nous l'avons évoqué plus haut, étant stagiaire, sans expérience, elle n'avait pas le recul nécessaire pour faire le lien avec le règlement intérieur en matière de sanction disciplinaire. En effet, il est stipulé qu'en cas de harcèlement, les harceleurs encourent une exclusion définitive. Il ne faut pas prendre cette situation à la légère. Il y a peu de chances qu'elle se règle d'elle-même ou que les harceleurs capitulent. Il faut agir vite auprès du chef d'établissement avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et également avec les parents. Il faut être précis au niveau des faits, des dates, des circonstances, des témoins en présence, de l'impact du harcèlement sur l'élève à tous les niveaux (santé, concentration, résultats scolaires, etc.). Mais la question qui se pose dans cette situation est : comment l'enseignante pouvait-elle gérer seule ce cyber harcèlement dans sa classe ? Quels sont les moyens qui peuvent être mis en place pour pouvoir les détecter ou les éviter ?

D'autre part, cette situation a entaché à jamais la pratique de l'enseignante et la manière dont elle abordera ses prochaines séances. À la suite de ces événements, la professeure nous a confié qu'elle avait remarqué une ambiance pesante dans sa classe : la tension des élèves était palpable. De plus, elle a adopté un comportement différent avec ses élèves et particulièrement avec Mouatacim : elle a été beaucoup plus à l'écoute et a fait preuve de plus de bienveillance envers lui. Elle a été beaucoup plus attentive à son plan de classe pour s'assurer que Mouatacim ne soit pas assis à côté des élèves qui se sont moqués de lui. De plus, nous pensons que sur les années de pratiques professionnelles à venir, l'enseignante sera toujours attentive aux éléments évocateurs de harcèlement ou de cyber harcèlement. D'ailleurs, une solution de changement de groupe a été mise en place par certains enseignants par rapport à Mouatacim, afin de lui permettre de ne pas revivre cette situation.

Une conséquence majeure a été identifiée par l'enseignante concernant Mouatacim : l'équipe pédagogique avait connaissance de cette situation l'année dernière. Elle n'avait pas été prise en compte, l'équipe ayant certainement sous-estimé sa gravité, sans identifier la problématique de Mouatacim sous l'étiquette du « harcèlement ». L'élève n'avait probablement pas souhaité en parler, par peur des représailles. Les autres élèves, souvent complices ou ayant eu peur d'être pris pour cible, n'auront pas osé intervenir ou porter secours à l'élève harcelé. La durée dans le temps aura certainement généré une grande détresse chez Mouatacim, qui aura accumulé de la frustration, ce qui pourrait expliquer son

geste de violence.

L'attitude de Mouatacim, l'année précédente et cette année, aurait dû alerter l'équipe pédagogique. En effet, un élève isolé, avec une expression récurrente de colère, est probablement un élève en souffrance, et ces signes étaient à prendre en compte afin de réagir rapidement.

3. Dimension réglementaire

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n° 2013-595 du 8 juillet 2013 (loi Peillon) propose plusieurs objectifs dont celui d'améliorer le climat scolaire « *pour refonder une école sereine et citoyenne* »². Sur le Bulletin officiel de l'Éducation nationale, il est évoqué qu'un « bon » climat permet une amélioration des résultats scolaires, du bien-être des élèves et des professeurs, une diminution des violences en milieu scolaire, des problèmes de discipline, d'absentéisme, de décrochage scolaire et une plus grande stabilité des équipes. L'amélioration de ce climat se base sur la prévention et le traitement des problèmes de violence et d'insécurité en stimulant une meilleure vie en milieu scolaire dans tous ses aspects pédagogiques et éducatifs y compris.³

A. Les compétences de l'enseignante

Cette situation souligne toute la partie réglementaire citée dans le Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du 1er juillet 2013. Par exemple, la *compétence numéro 6* évoque que l'enseignant doit agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques. Il doit contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance⁴.

Si nous reprenons la situation, Mouatacim était déjà connu pour être isolé et ne pas avoir d'amis dans la classe. Pourquoi une prise en charge de cet élève n'a-t-elle pas été mise en place afin de mettre à jour la problématique ? On doit également recourir à des stratégies

adéquates pour prévenir l'émergence de ces comportements inappropriés aux professeurs afin qu'ils puissent intervenir efficacement s'ils se manifestent. Cependant, cette compétence semble compliquée à mettre en place lorsque l'enseignant n'a jamais été préparé à ce type de situation. Quelle est la marche à suivre pour gérer des comportements inappropriés et comment faire pour les reconnaître lorsqu'ils ne sont pas si évidents à déceler ?

Nous pensons que les enseignants doivent socialiser avec les adolescents, les amener à intégrer et respecter les règles de vie en communauté, ainsi qu'à adopter un comportement correct et adapté envers leurs camarades de classe. De plus, ils doivent favoriser l'écoute et la communication des élèves afin de permettre « le vivre ensemble ». À ce propos, la *compétence numéro 10* du Bulletin officiel⁵ qui se base sur la coopération au sein d'une équipe met en avant l'importance du partage d'informations entre l'ensemble de l'équipe pédagogique. En effet, le fait de mettre en commun des faits, des propos, des avis ou encore des doutes ou des éléments suspects par rapport à des situations comme celle-ci sur le cyber harcèlement, nous permettrait de faire avancer les enquêtes plus rapidement. Cela pourrait améliorer le climat scolaire tout en favorisant le bien-être de tous les élèves et aurait certainement pu permettre à la professeure d'anticiper la situation, ou encore de mettre en pratique des solutions, par exemple en orientant l'élève vers l'infirmière ou la psychologue dans un premier temps.

B. Les compétences de l'équipe pédagogique

« L'obligation de surveillance des élèves, pendant le temps où ils sont confiés à l'institution scolaire, s'impose aux personnels de l'établissement public local d'enseignement (E.P.L.E.), sous l'autorité du chef d'établissement. Il s'agit d'une obligation légale qui se déduit de l'article 1384 du Code civil énonçant le principe de la responsabilité des membres de l'enseignement public à raison des dommages causés par les élèves qui leur sont confiés, du fait de fautes, d'imprudences ou de négligences »⁶. L'obligation de surveillance suppose que les élèves soient toujours sous la surveillance d'un adulte responsable. Elle consiste à s'assurer de la sécurité des élèves en empêchant ces derniers de commettre des actes dangereux pour eux, pour les autres élèves ainsi que pour le matériel.

Concernant l'acte de violence de Mouatacim, une sanction prévue dans le règlement intérieur de l'établissement aurait pu être mise en place par le chef d'établissement. Cette sanction a pour objectif de punir l'atteinte à la personne par violence physique sur un élève. Il existe une échelle de grade des sanctions, allant d'un avertissement en premier, un blâme avec rappel à l'ordre écrit et solennel, à une mesure de responsabilisation (activités éducatives culturelles, de solidarité, de formation)⁷. La professeure a donc bien exercé son obligation de surveillance dans cette situation. Celle-ci a poussé l'enseignante à s'interroger sur le caractère répétitif des remarques que subissait l'élève de la part de ses camarades. Rapidement, la question du harcèlement scolaire a été soulevée. Il y a harcèlement scolaire quand un élève fait subir à un autre, de manière répétée, des propos ou des comportements agressifs⁸. Selon l'équipe pédagogique, ce n'était pas la première fois que l'élève était pris en photo par ses camarades et affiché sur les réseaux sociaux. Cette attitude de leur part peut donc être considérée comme du harcèlement, au vu de la description précédente. De plus, la loi Peillon prévoit que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. De ce fait, la prévention et la lutte contre le harcèlement sont un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative, donc également aux enseignants ayant constaté la problématique.

L'équipe pédagogique se doit donc d'accompagner l'élève harcelé et sa famille dans le but d'une prise en charge optimale. En effet, elle doit l'informer des différentes démarches existantes pour l'aider. Le protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement de juillet 2013 précise que si l'équipe pédagogique a connaissance de faits de harcèlement, elle doit alerter le chef d'établissement afin qu'une procédure soit mise en place pour traiter la situation.

Le chef d'établissement accueille l'élève dans le but de recueillir son témoignage et celui des témoins ainsi que le ou les auteurs des faits. Une rencontre avec les parents est également mise en place. D'un autre côté, un lien avec l'infirmière et la psychologue est essentiel afin de mettre toute l'équipe dans la boucle pour assurer la meilleure prise en charge possible.

Ensuite, la victime ainsi que sa famille peuvent saisir la direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN), notamment pour demander un changement d'établissement⁹. Des services téléphoniques existent pour accompagner la victime, tels que « *non au*

harcèlement » (3020), « *net écoute* » (0800 200 000). Selon le Code pénal *article 222-33-2-2*, le harcèlement est un acte délictueux. La victime peut porter plainte contre son harceleur jusqu'à 6 ans après les faits. Les auteurs de harcèlement âgés de plus de 13 ans risquent des peines de prison allant de 6 mois sans circonstance aggravante, à un an avec une circonstance aggravante et jusqu'à 18 mois avec deux circonstances aggravantes ou plus. Pour les trois types de peines, une amende de 7500 euros est à payer. Les circonstances aggravantes sont :

- si la victime a moins de 15 ans,
- si le harcèlement a été commis sur une victime dont la vulnérabilité (maladie, handicap physique ou mental...) est apparente ou connue de l'auteur,
- si le harcèlement a entraîné une incapacité totale de travail (jours d'école manqués) de plus de 8 jours. ¹⁰

4. Ce qu'en disent des collègues

Dans un premier temps, un collègue de mathématiques nous a éclairés sur plusieurs pistes qui auraient pu être mises en place. Celui-ci a déjà traité des situations de harcèlement et mis en place des ateliers autour de cette thématique. Il a proposé aux élèves d'analyser des textes autour du harcèlement, afin de leur permettre d'avoir un esprit critique face à différentes situations. Il a également proposé la diffusion du film « Mon histoire » produit par Ango productions afin de les sensibiliser à l'impact du harcèlement sur une personne. Il justifie le choix de ce film par le fait qu'il permet de donner vie à une réelle situation de harcèlement, pour toucher les élèves et leur permettre d'avoir un autre regard sur ce sujet. Il explique qu'il est nécessaire d'anticiper la situation quant au fait que l'équipe avait un doute et qu'il aurait certainement réuni une équipe éducative afin de parler de la situation de Mouatacim. Il explique bien que ce n'est en aucun cas une problématique à gérer seule. L'équipe éducative est une instance qui permet d'aborder la situation d'un élève en concertation entre toutes les personnes concernées. À la suite de celle-ci, des initiatives et des décisions seront proposées et mises en place. Les parents peuvent y être conviés. Lors de cette réunion, des pistes de solutions auraient pu être mises en place, dont la sensibilisation des élèves sur le harcèlement en équipe. Selon lui, le type de violence physique dont a fait preuve Mouatacim aurait certainement pu être évité, si cela avait été

pris en charge rapidement. Il nous rejoint sur l'intérêt d'une prise en charge psychologique de l'élève par la psychologue pour lui éviter une souffrance.

Deuxièmement, nous avons demandé l'avis d'une infirmière scolaire d'un autre établissement que celui de Mouatacim. Celle-ci nous explique qu'elle fait venir différents types d'intervenants tout au long de l'année scolaire. Dans un premier temps, elle est la première interlocutrice et anime différents ateliers de préventions du harcèlement dans les classes : il serait donc intéressant selon elle, de faire une intervention auprès de ces élèves. Elle fait souvent appel à l'association « Le théâtre sur Mesure » qui propose des interactions pour répondre à des problématiques de harcèlement et de violences physiques. Elle nous explique que ce type d'interventions permet une sensibilisation des élèves. En effet, les comédiens montrent et interpellent par le théâtre les situations de harcèlement. Beaucoup d'élèves ne réalisent pas que certaines situations relèvent du harcèlement et le justifient par une évolution des codes sociaux, ce qui, selon l'infirmière, a un impact important sur le taux de harcèlement et de violence connu dans un établissement. Elle explique qu'il est important pour les élèves d'identifier les personnes ressources afin de verbaliser une situation de harcèlement. Très souvent, ils ne savent pas vers qui se tourner et pensent qu'aller voir une psychologue : « c'est qu'ils sont fous » et qu'aller voir l'infirmière : « c'est qu'ils sont malades ».

Un autre collègue explique que lui et d'autres professeurs avaient des doutes concernant le harcèlement, mais que parfois la décision d'intervenir peut envenimer les choses plutôt que de les régler. En effet, il a déjà eu une expérience lors de laquelle il était intervenu en accompagnant l'élève chez la psychologue. Cependant, le bureau de la psychologue est visible depuis la cour de récréation, donc aucune intimité et confidentialité n'est possible lors d'un entretien. Cet élève a été stigmatisé par d'autres camarades comme étant « cinglé psy » et c'est à ce moment-là qu'a commencé le harcèlement. Auparavant, ce n'était pas le harcèlement qui était la raison de son isolement. Ils ont découvert plus tard qu'il vivait des sévices sexuels de son père. Autant dire que peu d'élèves se rendent chez la psychologue. Selon lui, la démarche de signaler une situation et d'accompagner un élève est absolument nécessaire, mais à faire de manière judicieuse et discrète. L'équipe doit être mise dans la boucle afin que chacun puisse être attentif et réactif à son niveau.

La tutrice terrain a expliqué qu'en tant que stagiaire, nous devons déjà commencer à être attentifs aux différents signes évocateurs de harcèlement, mais qu'en aucun cas un sentiment de culpabilité doit exister quant au fait de ne l'avoir pas vu. C'est un travail d'équipe qui nécessite de mettre en place plusieurs méthodes afin d'arriver à gérer les situations de violence et de harcèlement.

5. Les ressources universitaires

Dans l'ouvrage *Harcèlement en milieu scolaire : Victimes, auteurs : que faire ?*, (Romano, 2015), l'auteure explique qu'il est important de se rendre disponible afin de comprendre ce que vit l'enfant et de ne pas minimiser sa situation et faire le nécessaire pour y mettre un terme. Elle insiste sur l'importance de s'inscrire dans une équipe pédagogique et de ne surtout pas rester seul. Cela rejoint les différents avis donnés par les collègues. Elle insiste sur l'importance de créer une relation de confiance avec l'élève harcelé. Elle donne des expressions excluant à éviter de dire afin de ne pas mettre l'élève dans une situation insécurisante. Elle donne, quelques exemples tels que « la fausse réassurance, la banalisation ou le cautionnement de ce qui est décrit comme du harcèlement », ce qui revient à dire que l'équipe doit être absolument attentive à son vocabulaire lorsqu'elle s'adresse à l'élève, afin de lui permettre de se sentir sécurisé par la parole de l'adulte, d'être en confiance pour qu'il puisse s'exprimer. Selon Nicole Catheline, pédopsychiatre et praticienne hospitalière qui s'est investie dans une démarche de lutte contre le harcèlement à l'école et qui propose plusieurs ouvrages sur lesquels on peut s'appuyer, il est important de « prendre en considération le harcèlement et les difficultés qu'il induit », ce qui « met en lumière les impenses de notre système scolaire ». ¹¹ Elle insiste sur le fait qu'une banale situation d'intégration dans un groupe peut se transformer en harcèlement à cause de trois éléments ; « l'incompréhension de la victime face au phénomène, l'isolement de la victime et la cécité des adultes ». ¹² Ce qui vient encore confirmer la cécité des adultes, et prouver que l'équipe pédagogique a sa part de responsabilité dans la situation de Mouatacim. En effet, elle n'aurait peut-être pas dégénéré si l'équipe avait réagi plus tôt. Cependant, les adultes ne pensent pas toujours que les situations qu'ils côtoient sont forcément du harcèlement, Nicole Catheline l'explique bien lorsqu'elle dit : « Le harcèlement n'est pas reconnu par les adultes parce qu'ils pensent parfois qu'il est normal entre enfants de se mesurer, de se bagarrer parfois, de se faire des farces ». ¹³ En effet comme l'évoque Alexandre Castanheira, formateur

à l'Université de Paix dans une conférence au Salon de l'éducation à Charleroi : « Le harcèlement scolaire est peu visible, car c'est la loi du silence qui prime. On n'en parle peu aux adultes, par peur de représailles, d'isolement, voire par honte »¹⁴ Finalement, il n'est pas toujours facile de reconnaître une situation de harcèlement.

Nicole Catheline s'intéresse également aux victimes harcelées qui peuvent devenir harceleurs. En effet, selon elle « une victime peut se rebeller et s'en prendre aux autres par dépit ou colère. C'est un mécanisme simple¹⁵ ». Dans le cas de Mouatacim, il est tout à fait probable qu'il ait subi ce harcèlement depuis un moment et qu'il ait décidé d'agir par la violence physique. Elle ajoute également que le rôle des adultes est important dans la prévention du harcèlement, mais que pour cela, ils doivent être formés afin d'y répondre au mieux. Pour elle « la formation des enseignants est à cet égard largement insuffisante, mais c'est surtout leur accompagnement tout au long de leur carrière qui fait défaut ¹⁶ ». Il serait donc nécessaire que l'équipe pédagogique soit formée à la prévention du harcèlement – car ce n'est pas inné de savoir quand une situation en relève ou pas -, mais également à la gestion du groupe. Elle précise que « les phénomènes de harcèlement ont moins de chance de survenir quand les adultes sont formés à la gestion du groupe, qu'ils peuvent faire appel à d'autres adultes et évoquer leurs difficultés à faire travailler telle ou telle classe ¹⁷ ».

De plus, le comportement des adultes d'une équipe pédagogique aurait une influence sur le taux de situation de harcèlement : « la qualité de la relation que les élèves estimaient avoir avec les professeurs influence le nombre d'atteintes dont ils sont victimes, leur perception du niveau de violence, leurs croyances et attitudes vis-à-vis de l'usage de la violence, leurs conduites asociales et le développement de comportements prosociaux ¹⁸ ».

6. Pistes de résolution de la situation

Il est clair que la situation de Mouatacim pose beaucoup de questions auxquelles on a tenté de trouver des pistes de résolution.

Dans un premier temps, ce qui nous a fait défaut était le manque d'information concernant la situation de celui-ci : nous n'avions pas assez de recul concernant les années précédentes. Quels avaient été les situations ou les faits qui auraient pu faire penser à du harcèlement ?

Qu'avait-il réellement vécu avant cette situation ? Dans tous les cas, nous savions qu'il y avait eu des premiers signes auparavant, selon les dires de certains enseignants. Donc, nous pourrions dire que la première solution aurait été d'intervenir rapidement lorsque l'équipe pédagogique avait eu connaissance de ces faits. Cependant, comme nous l'avons vu auparavant, les situations de harcèlement sont difficiles à repérer. Il aurait donc été nécessaire que l'équipe éducative ainsi que la famille soient formées à la prévention du harcèlement.

Des réunions pourraient être dédiées afin d'aborder les différentes situations de harcèlement ou de faits apparentés, tels que les moqueries, la violence, le racket, qui amènent au harcèlement. Par exemple, ça pourrait être une réunion par mois ou par semestre, qui réunirait toute l'équipe éducative afin de verbaliser et de faire remonter les problématiques. L'équipe devrait également être formée à la gestion du groupe afin de créer les conditions favorables au respect, à l'acceptation de l'autre et à la différence. Il serait essentiel que des séances de sensibilisation au harcèlement soient obligatoires dans le programme comme les séances d'éducation à la sexualité réalisée par l'infirmière scolaire. Le travail en collaboration avec des partenaires serait intéressant à mettre en place afin d'amener les jeunes à réfléchir sur ce sujet et favoriser un bon climat scolaire.

D'autre part, recueillir des témoignages plus précis auprès des élèves du vécu de Mouatacim, cette année et les années précédentes, permettraient peut-être de comprendre pourquoi il a été violent physiquement. De plus, se renseigner sur les circonstances de la diffusion des photos de Mouatacim aurait été nécessaire. Est-ce que ce sont des photographies personnelles, prises au lycée, usurpées ou transmises volontairement par Mouatacim à une personne, qui les aurait partagées ?

Un travail de sensibilisation au harcèlement pourrait être mis en place auprès de la classe avec l'intervention de différents partenaires afin d'améliorer le climat scolaire dans cette classe et dans l'établissement. Il serait intéressant de refaire un point sur le règlement intérieur du lycée, mais également sur les risques encourus dans le cas où la victime porterait plainte. Cela permettrait de faire prendre conscience aux élèves des peines encourues. La piste de changement de groupe pourrait être étudiée pour Mouatacim afin de ne plus être confrontée aux élèves responsables du harcèlement.

Cependant, cette solution peut être à double tranchant, car il pourrait être encore plus stigmatisé par les élèves. Cela devrait être étudié en équipe afin de juger le bienfait ou non de ce changement.

7. Prendre parti

Cette situation étant délicate, nous sommes encore très incertaines sur les actions à mettre en place afin de répondre à la problématique, de la posture à adopter : nos questions sont encore nombreuses. Cependant, l'ensemble du travail « gérer professionnellement les situations » nous a permis de prendre conscience du processus du harcèlement et de mieux nous préparer à gérer ce type de situations à l'avenir.

Il aurait été intéressant de pouvoir observer et repérer les différents éléments qui annonçaient cette situation. En effet, l'élève était énervé à son entrée en classe, mais s'il était agité avec des poings fermés par exemple, on aurait pu sortir avec lui pour parler quelques minutes en dehors de la classe. Cela aurait peut-être permis de désamorcer la situation. Cependant, plusieurs types de réactions peuvent être possibles dans le cas d'un élève harcelé : parfois certains n'osent pas en parler de peur des représailles, et d'autres sont tellement à bout que la seule solution est de pouvoir en parler à une tierce personne ou de passer à l'acte. Dans le cas de Mouatacim, on constate qu'il n'a pas accepté de s'entretenir avec l'enseignante : il aurait été judicieux de l'envoyer à l'infirmerie ou chez la psychologue afin d'avoir un lieu neutre qui lui permette de verbaliser sa problématique. Si l'enseignante avait pu en parler avec lui avant le déroulé de la situation, elle aurait pu avoir les différents éléments pour comprendre et agir avant la montée de violence de celui-ci. Lorsque les élèves ont commencé à rire, elle aurait pu mettre à l'écart l'élève destinataire des moqueries afin qu'il n'ait plus à les subir, et faire redescendre la pression face aux rires de ses camarades.

De plus, Mouatacim et les élèves moqueurs auraient dû être sanctionnés pour leur permettre de comprendre la gravité de leurs actes. L'enseignante aurait pu organiser un entretien avec Mouatacim pour comprendre sa situation et ce qui l'avait amené à réagir de la sorte. Ensuite, il aurait été nécessaire de mettre les parents dans la boucle et de les prévenir de la situation afin qu'ils soient attentifs au comportement de leur enfant.

Concernant Mouatacim, il serait nécessaire de mettre en place un réseau d'aide afin de l'accompagner dans sa situation :

- La mise en place d'un suivi auprès de la psychologue, de l'assistante sociale et de l'infirmière scolaire afin de l'orienter vers des structures de prise en charge telle que la maison des adolescents.
- La mise en place d'un réseau de soutien des camarades qui parlent à Mouatacim (Noddy et Kilian) pour permettre une aide entre pairs, ce qui peut faciliter la verbalisation.
- Connaître le règlement intérieur de l'établissement pour ce type de situation de violence aurait été un atout majeur pour la professeure afin de faire face et agir en conséquence sans être prise au dépourvu.
- Suite à ces faits, la professeure en arts appliqués aurait pu diffuser un film comme par exemple « *Le jour où j'ai brûlé mon cœur* » réalisé par TF1 sur l'histoire vraie de Jonathan Destin pour sensibiliser les élèves.
- Elle aurait pu également monter un projet en collaboration avec d'autres professeurs sur le thème du harcèlement, afin de sensibiliser l'ensemble des élèves du lycée à travers des réalisations d'affiches, pour ensuite les exposer au sein du foyer des lycéens ou au CDI. Le statut de stagiaire de l'enseignante a représenté un frein à ses actions face à cette situation. Le recul et l'ensemble des éléments recueillis lors de ce travail lui ont permis de comprendre l'intérêt de prendre parti et de signaler la probabilité d'une situation de harcèlement.

CONCLUSION

La situation à laquelle a été confrontée l'enseignante pose plusieurs problèmes sociaux et juridiques. En effet, cette altercation a amené l'enseignante à se poser de nombreuses questions concernant la gestion de cette classe. Il est vrai que c'est une classe difficile, dans laquelle les élèves se sont vus réprimander au sujet de leur comportement à de nombreuses reprises depuis le début de l'année. La bagarre a été à l'initiative d'un des élèves les plus

calmes de la classe, ce qui a poussé l'enseignante à creuser afin de connaître les raisons de l'élève à réagir aussi violemment. Cette quête a conduit l'enseignante à conclure à un cas de harcèlement scolaire, avec l'utilisation du réseau Snapchat contre l'élève Mouatacim. La complexité de la situation trouve des premières pistes de solution dans différents textes propres à l'Éducation nationale, dans le Code pénal, dans des recherches universitaires, et également à travers des témoignages que nous avons réalisés. Cette situation de violence à laquelle nous pouvons tous être confrontés en tant qu'enseignants, nécessite un travail d'équipe auprès des élèves, des parents, afin de repérer et de prendre en charge des situations de harcèlement.

1. *Terme juridique latin signifiant « sans laquelle cela ne pourrait pas être ».*
2. *Bulletin officiel de l'éducation nationale, Améliorer le climat scolaire pour une École sereine et citoyenne : généralisation et structuration des groupes académiques. [En ligne]. 2016. http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100367*
3. *Ibid.*
4. *Bulletin officiel de l'éducation nationale, Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. [En ligne], 2013. Lien web : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066*
5. *Ibid.*
6. *Guide juridique du chef d'établissement, Fondements juridiques de l'obligation de surveillance, fiche 34, la surveillance. [En ligne]. 2009. http://media.education.gouv.fr/file/Guide_juridique/59/4/fiche-34_la-surveillance_43594.pdf*
7. *Règlement intérieur de l'établissement du lycée professionnel Hélène Boucher, Tremblay-en-France.*
8. *Direction de l'information légale et administrative, Harcèlement scolaire – Violences scolaires – Provocation au suicide. [En ligne]. 2018. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31985>*
9. *Ibid.*
10. *Direction de l'information légale et administrative, Quelles sont les mesures et sanctions pénales pour les mineurs ?. [En ligne]. 2018. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1837>*
11. *Catheline, N.(2009). Harcèlements en milieu scolaire. *Enfances et psy*, n°45, pp 82-90. [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2009-4-page-82.htm>*
12. *Ibid.*
13. *Jarraud, F. Nicole Catheline : « Les adultes ne s'intéressent pas suffisamment aux temps autres que le seul enseignement ». Entretien, mensuel le café pédagogique. 15 novembre 2008[En ligne] http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/leleve/Pages/2008/97_NicoleCatheline.aspx*
14. *. Catheline, N.Harcèlement à l'école, prévenir et intervenir. Université de Paix. Conférence au Salon de l'éducation 2013. [En ligne]. <http://www.universitedepaix.org/conference-harcelement-a-lecole>*